

Les Jurys de la Communauté Française de l'Enseignement Secondaire Ordinaire

Consignes d'Examen

Cycle	2017-2018/2
Titre	CESS Technique de Qualification
Matière	Formation Scientifique

**Direction de l'organisation
des jurys**

Rue Adolphe Lavallée, 1
1000 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Formation Scientifique

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

CESS (Certificat d'Etudes Secondaires Supérieures)

●●● Programme

Programme du jury : 471 P/2017/240 (2ème édition)

[http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/471P-2017-240%20\(2e%20%C3%A9dition\).pdf](http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/471P-2017-240%20(2e%20%C3%A9dition).pdf)

L'examen portera uniquement sur les UAA suivantes:

▪ Biologie

UAA 11 : Activités humaines et modifications environnementales

UAA 13 : Les organismes vivants contiennent et utilisent et transmettent de l'information génétique

UAA 16 : Evolution du vivant

UAA 18 : L'être humain et les microorganismes

▪ Chimie

UAA 14 : Les solutions aqueuses

UAA 19 : Les oxydants et réducteurs

▪ Physique

UAA 12 : Les ondes sonores

UAA 15 : Se déplacer en toute sécurité

UAA 17 : Les ondes électromagnétiques

UAA 20 : Energies : Choix judicieux et utilisations rationnelles

II. Organisation de l'examen

●●● Type d'examen

Examen écrit

Nombre d'heures : 3H pour l'ensemble de l'examen (Biologie, Physique et Chimie). La durée de l'examen peut être adaptée en fonction des candidats à besoins spécifiques.

Le questionnaire de l'examen est en 3 parties (Biologie/Physique/Chimie). Les feuilles sont agrafées et ne peuvent être dégrafées. Chaque partie doit être remise en même temps à la fin de l'examen.

●●● Matériel autorisé

Matériel requis : Calculatrice scientifique (non graphique), Stylos, Effaceur, Tipp-ex, Crayons (3 couleurs différentes), Latte, Rapporteur, Gomme

Matériel autorisé : /

Matériel refusé : Feuilles de brouillon, GSM, smartphone, tablette, montre connectée et dictionnaire

III. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

Les 3 parties (Chimie, Biologie et Physique) sont notées individuellement sur /20. La moyenne globale de ces trois parties est calculée sur 20 et constitue la note finale de la matière de Formation Scientifique.

●●● Dispense

Rappel des conditions de dispenses :

- Présenter chaque partie (pas de côtes de présence)
- Pas de dispenses partielles : La dispense s'établit sur la note finale et ne peut porter sur Biologie, Chimie et Physique séparément

Si la moyenne générale est supérieure ou égale à 50%, il y a dispense de la matière de Formation Scientifique

Si la moyenne générale est inférieure à 50%, il n'y a pas de dispense, même partielle.